

Le 8 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Comparons rapidement le taux de participation : en septembre 2007, soit la dernière année où le programme d'immersion précoce en français était offert dès la 1^{re} année, 31 % des élèves y ont participé. Par comparaison, en septembre 2015, 42 % des élèves ont choisi de participer au programme d'immersion précoce en français, le point d'entrée étant alors en 3^e année. Il s'agissait là d'une augmentation substantielle du taux de participation, comme l'a souligné la New Brunswick Society of Retired Teachers dans sa lettre adressée au ministre de l'Éducation.

Comment le ministre de l'Éducation explique-t-il l'écart considérable relatif à la participation? Estime-t-il qu'un plus faible taux de participation est une conséquence acceptable du rétablissement proposé du point d'entrée en 1^{re} année?

L'hon. M. Kenny : Nous voici revenus à la case de départ. Nous sommes à l'Assemblée depuis quatre semaines, et le député est déterminé à trouver une pomme de discorde à l'Assemblée. Le chef de l'opposition a dit qu'il travaillerait avec nous, du côté du gouvernement, et maintenant, il est obsédé par une seule question.

Nous devons rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que, lorsque l'opposition formait le gouvernement, elle a fait des compressions et des réductions dans l'éducation et a bâillonné la fonction publique. Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui? Le chef de l'opposition essaie de trouver une pomme de discorde et de créer des divisions. La différence, c'est que nous investirons le plus dans l'éducation, et ce, dans les bons domaines — les domaines prioritaires — pour nous assurer d'avoir dans l'avenir, dorénavant, la meilleure éducation.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Kenny : Nous avons un plan d'éducation de 10 ans. Nous avons mené des consultations. Nos réalisations surpassent de loin ce que l'opposition aurait accompli lorsqu'elle était au pouvoir.

M. Higgs : J'en déduis donc que ce n'est pas un problème si le nombre d'inscriptions diminue. Voilà la conclusion que nous avons tirée la dernière fois, mais nous allons recommencer.



N'est-il pas regrettable que nous tenions l'éducation de nos élèves pour une pomme de discorde? N'est-il pas regrettable que, de ce côté-ci de la Chambre, nous voulions de meilleurs résultats? Cela ne semble pas poser de problème de l'autre côté de la Chambre.

J'aimerais penser que le but de l'immersion en français est de donner à tous les enfants la possibilité d'apprendre le français et d'obtenir leur diplôme tout en ayant atteint ou presque un niveau de compétence qui leur donnera des chances égales en matière de qualité des emplois dans notre province — des emplois qui nécessitent un niveau déterminé de compétence. Il me semble que ce soit une bonne chose que, dans une proportion d'environ 30 %, plus d'élèves participent au programme d'immersion précoce en français dont le point d'entrée est établi en 3^e année. Je suis sûr que nous pourrions tous nous entendre sur une chose : les programmes d'immersion donnent les meilleurs résultats quand les élèves y participent réellement. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui auprès de la Chambre à faire en sorte qu'il y ait maintien des acquis en matière de participation une fois que le changement aura eu lieu? Merci.

L'hon. M. Kenny : Mettre les initiatives en suspens : voilà tout ce que l'opposition veut faire. Elle ne cherche qu'à créer des divisions. Elle veut uniquement dire du système qu'il est brisé. Son ton est toujours négatif. De ce côté-ci de la Chambre, nous parlons de choses positives, de progression et de l'obtention de résultats.

Depuis quatre semaines, nous écoutons tous les jours le député en question de l'opposition parler d'une façon d'essayer de gouverner qui sème la discorde. Nous parlons de manière positive. Nous menons des consultations. Nous travaillons avec nos parties prenantes. Nous travaillons avec les parents de nos élèves. Hier soir, j'ai rencontré des parents qui ont dit qu'un tel changement s'imposait. Même le député d'en face, le porte-parole en matière de l'Éducation, a dit qu'il valait mieux commencer le plus tôt possible. Nous sommes aussi à l'écoute.

Il est aussi intéressant de noter aujourd'hui que l'opposition a commandé un rapport en 2012 et qu'elle n'en a même pas tenu compte. Nous avons pris connaissance du rapport qui a été préparé par deux anciens ministres de l'Éducation — un Libéral et un Conservateur... Ces derniers ont présenté un rapport qui indiquait qu'il s'agissait de la bonne chose à faire. Oui, la question pose problème, et nous avons...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : J'imagine que les résultats n'importent pas. Le nombre d'enfants qui participent au programme n'importe pas. Il n'importe pas que, après 40 ou 50 ans, 80 % de nos enfants obtiennent leur diplôme sans être compétents dans les deux langues. À un moment donné, quand un système est brisé, il faut regarder les faits et dire : Nous pouvons faire mieux. Je crois que nous pouvons faire mieux.

Depuis des années, la question de l'accès au programme d'immersion en français dans nos écoles rurales prête à controverse. Mon collègue de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin est un



défenseur de la cause. La question que je pose au ministre est particulièrement importante pour les collectivités rurales. Puisque les enfants sont par centaines plus nombreux à participer au programme d'immersion précoce en français, dont le point d'entrée est en 3^e année, beaucoup de petites écoles comptent maintenant un nombre suffisant d'élèves pour pouvoir offrir ce programme. Le ministre peut-il aujourd'hui garantir qu'il protégera ces écoles si le nombre d'inscriptions diminue? Garantira-t-il qu'aucune école ne perdra son programme d'immersion précoce en français en raison d'un faible taux d'inscription au programme en 1^{re} année? Merci.

L'hon. M. Kenny : Ce qui ne tourne pas rond ici aujourd'hui, c'est le disque rayé que nous entendons de l'autre côté. Voilà qui est très frustrant pour nous qui tentons, en tant que gouvernement, de mettre en oeuvre un plan d'éducation de 10 ans pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons que des problèmes existent dans le système d'éducation, et nous les réglons. Il faudra un certain temps pour les régler. Nous travaillons avec tout un chacun pour progresser. Quand les gens d'en face étaient au pouvoir, ils ont fait des compressions dans l'éducation. Ils ont bâillonné la fonction publique. Ils ont fait peur au personnel enseignant. Qu'est-ce qui a changé? Il y a un nouveau chef de l'opposition, mais il s'agit du même vieux groupe qui était au pouvoir il y a quatre ans et qui n'a rien fait dans l'éducation. Vous n'avez rien accompli.

En ce moment, nous réparons les dégâts. Depuis quatre semaines, j'entends le même radotage, et cela devient vraiment frustrant. Nous travaillons avec nos éducateurs. Nous travaillons en tenant compte de nos systèmes. Nous travaillons avec nos directions d'école. En fait, le gouvernement précédent les a bâillonnées. Pendant sept ans, il n'a pas permis aux directions d'école de se rencontrer. Nous les avons réunies de nouveau, et elles ont vraiment été enchantées par la collaboration.

M. Higgs : Le noeud du problème, c'est que vous parlez d'un plan de 10 ans — le ministre en parle, et le premier ministre en a parlé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Voilà toute une omission. Le changement concernant le point d'entrée au programme d'immersion précoce ne fait pas partie du plan de 10 ans. La vision du gouvernement actuel ne fait pas partie de son plan. La coprésidente dit qu'il ne faut pas procéder ainsi. Mais non, cela n'importe pas, car il s'agit d'une décision politique.

Je le répète : Le programme d'immersion ne fonctionne que si les élèves y participent. Nous voulons une plus grande participation au programme, et le gouvernement détruit le modèle qui attire plus d'élèves. La situation est urgente, car, selon certaines des études menées sur la fermeture de petites écoles en milieu rural, les CED ont mentionné l'absence d'un programme d'immersion comme raison pour fermer une école. Si une école perd son programme



d'immersion précoce parce que le gouvernement est revenu à un modèle moins inclusif, cela est injuste pour les petites collectivités. Le ministre prendra-t-il l'engagement aujourd'hui d'enjoindre aux CED de ne pas se servir de la perte du programme d'immersion précoce comme raison pour fermer une école au titre de la politique 409?

L'hon. M. Kenny : Nous travaillerons avec tous les CED. Nous travaillerons avec les directions d'école. Nous travaillerons avec le personnel enseignant. Nous travaillerons avec... À l'Assemblée, tous les jours depuis quatre semaines, il n'est question que de discorde à n'en plus finir. Nous travaillons avec nos éducateurs. Oui, il y aura des défis à surmonter dans l'avenir. Nous en sommes tous conscients, mais nous prenons la bonne décision. En tenant compte du rapport et des consultations que nous avons menées, nous estimons qu'il vaut mieux commencer l'immersion le plus tôt possible. Nous serons aux prises avec différents problèmes au cours des deux ou trois prochaines années, mais nous travaillons avec nos éducateurs, nous rencontrons les CED et nous rencontrons les directions d'école.

Je pense que nous avons de ce côté-ci un gouvernement qui a un plan pour aller de l'avant. Les gens de l'opposition n'avaient pas de plan et n'en ont toujours pas. Ils vont dans tous les sens. Nous consacrons davantage de ressources là où il faut en matière d'éducation pour que notre système soit dorénavant meilleur, et nous adoptons une attitude positive. Nous n'entendons de l'autre côté que des propos négatifs. Il est tellement frustrant d'écouter chaque jour le discours négatif de l'opposition. Nous voulons être constructifs et nous voulons travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick pour avoir le meilleur système d'éducation.

M. Higgs : Savez-vous ce que notre position à cet égard a d'intéressant? Nous avons entendu des témoignages de la part de 2 700 enseignants retraités. Nous avons entendu des témoignages de la part d'enseignants en salle de classe qui n'osent pas exprimer leurs opinions. Nous avons entendu les présidents des CED dire qu'il ne faut pas procéder ainsi. Nous avons entendu des témoignages de la part de gens qui étaient présents et qui se sont exprimés après avoir entendu l'annonce, le processus de consultation étant censé avoir eu lieu. Qu'est-ce qui a été fait en premier? L'annonce. Viendront ensuite les discussions... Ce n'est pas une façon d'obtenir des résultats.

Nous croyons qu'une occasion se présente. Une occasion se présente de travailler ensemble sur un plan d'éducation de 10 ans. Le plan était l'un des piliers du gouvernement actuel, qui disait vouloir la stabilité en salle de classe. Nous sommes d'accord sur la question de la stabilité. On ne peut pas assurer la stabilité en disant : Nous voulons la stabilité, mais, en passant, nous instaurerons un nouveau programme.

L'occasion d'améliorer un système brisé se présente en ce moment même, et je veux y jouer un rôle. Je veux créer un système stable pour l'avenir. Je pose la question de nouveau : Le ministre de l'Éducation laissera-t-il en suspens le programme d'immersion précoce qui n'a pas donné de bons résultats? Mettons sur pied un programme qui favorise le mieux tous les élèves. Travaillons ensemble pour y arriver. Les gens d'en face feront-ils cela?



L'hon. M. Kenny : Nous ne cessons d'entendre le mot « suspendre ». Les gens d'en face veulent tout laisser en suspens. Nous obtenons des résultats. Nous faisons des progrès.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Kenny : Voilà qui est tout simplement frustrant. Le ministre de l'Éducation travaille avec les présidents des CED, les districts, les directions d'école et le personnel enseignant. En fait, au cours de la première semaine d'exercice de mes fonctions, le premier ministre et moi avons rencontré pendant une journée entière des enseignants des quatre coins de la province. C'était la première fois de l'histoire que le premier ministre rencontrait des éducateurs et éducatrices. Nous avons abordé le sujet avec eux et nous avons eu de très bons échanges. Nous avons recueilli beaucoup de renseignements pour être en mesure de faire progresser les choses à cet égard.

Oui, des difficultés initiales surviendront. Cela ne fait aucun doute, mais nous prenons la bonne décision. Nous estimons qu'il vaut mieux commencer l'immersion le plus tôt possible, et les gens du Nouveau-Brunswick le savent. Notre engagement d'agir au sujet de l'immersion en français était formulé clairement, rouge sur blanc. Nous prenons les décisions qui s'imposent, nous travaillons avec les gens du Nouveau-Brunswick, et nous aurons la meilleure éducation pour l'avenir, ce que vous, les gens d'en face, n'avez jamais accompli.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Il est vraiment décevant de parler du sujet et d'entendre le gouvernement se féliciter et affirmer : Nous avons sillonné la province pour la toute première fois et nous avons parlé au personnel enseignant. C'est une chose de parler aux enseignants, mais c'en est une autre de les écouter. Voilà la différence. Voilà ce que nous faisons — nous écoutons les enseignants. Nous avons constaté que les enseignants se sont bel et bien fait dire de ne pas parler parce que des négociations sont en cours ; il ne faut donc pas parler. Selon les enseignants, ils ne peuvent rien dire. Eh bien, j'espère que les enseignants déclareront ouvertement leur position, et je suis fier des enseignants retraités qui déclarent ouvertement la leur.

Nous vivons à une époque complètement différente du passé. Nous pouvons dire que nous mettons de côté les différends. Nous bâtissons un système d'éducation qui résistera à l'épreuve du temps. Le premier ministre a dit à maintes reprises que l'éducation est au cœur des préoccupations. Quelle est la solution? La solution consiste à prendre une décision politique et à consacrer plus d'argent au problème, et la situation sera plus favorable pour tout le monde. Tel n'est pas le cas. Nous consacrons de l'argent au problème depuis des années. Les investissements en éducation ont augmenté de 40 %, le nombre d'élèves a diminué de 20 % et notre système se classe neuvième au pays. Nous pouvons faire mieux. Travaillons ensemble. Le ministre acceptera-t-il de le faire?



L'hon. M. Kenny : Encore une fois, nous entendons le député d'en face dire qu'il s'agit d'une décision politique. Nous avons mené des consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick à cet égard. En fait, le rapport que vous avez vous-mêmes commandé en 2012 — la réalisation du rapport ayant été confiée à deux anciens ministres de l'Éducation, un Libéral et l'autre Conservateur — a été formel à l'égard de la question, et nous mettons le tout en oeuvre.

Ce qui a changé, c'est que nous avons aujourd'hui une opposition qui essaie de semer la discorde et d'étendre son influence. Les gens d'en face essaient de trouver une pomme de discorde. Ils veulent dire que le système est brisé. Tout ce que nous entendons de ce côté-là de la Chambre est négatif. Nous mettons en place des mesures positives. Nous mettrons les bonnes ressources aux bons endroits. Nous ferons à ce chapitre plus que tout autre gouvernement en affectant dans notre système d'éducation des fonds et des ressources là où il est nécessaire de le faire. Nous avons mené des consultations. Nous avons un plan de 10 ans qui assure la stabilité pour l'avenir. Plutôt que de créer des divisions et d'adopter un ton négatif, je crois fermement qu'une collaboration avec les gens produira de bien meilleurs résultats.

M. Higgs : À tout le moins, de 90 à 100 enseignants environ perdront leur emploi. Nous ne connaissons pas le chiffre.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

M. Higgs : Nous sommes dans une situation où il n'y a pas de plan.

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le ministre responsable du Conseil du Trésor.

Continuez.

M. Higgs : Il n'y a aucun plan. Il est évident qu'il n'y a aucun plan.

J'ai une simple question à poser. Je l'ai posée à maintes reprises sans obtenir de réponse. Le plan de 10 ans, qui a été beaucoup vanté, ne prévoyait aucun changement du point d'entrée au programme d'immersion en français. Comment est-ce possible alors que les gens qui l'ont préparé travaillaient dans l'intérêt supérieur de nos élèves et tenaient compte de ce que le gouvernement proposait de faire? Le plan ne comprenait aucun projet politique visant à changer le point d'entrée au programme d'immersion en français. Comment cela est-il même possible étant donné l'ampleur colossale de l'effort consacré au plan d'éducation de 10 ans?

L'hon. M. Kenny : J'avais raison à un égard. Un effort d'une ampleur colossale a été consacré au plan d'éducation. Un nombre sans précédent de consultations ont été menées à l'échelle de la



province. Je dois dire que, lorsque nous avons présenté le plan et fait les annonces, oui, des gens avaient des préoccupations à son sujet, mais nous mettons les ressources aux bons endroits. Nous ferons en sorte de faire les plus gros investissements dans l'éducation.

La différence, c'est que les parlementaires du côté de l'ancien gouvernement voulaient faire des compressions. Ils ont fait des compressions à n'en plus finir. Ils voulaient essayer d'équilibrer le budget au détriment de l'éducation. Eh bien, le député d'en face n'a pas pu équilibrer le budget. Il ne l'a jamais fait ; il est donc ici maintenant. Qu'est-ce qui a changé? Je ne sais pas ce qui a changé. Pendant les quatre années où les gens d'en face étaient au pouvoir, ils n'ont fait qu'exercer des compressions en éducation. Ils n'ont fait que bâillonner la fonction publique. Tout le monde avait une peur bleue du gouvernement.

Nous travaillons avec nos éducateurs. Nous mettrons les bonnes ressources aux bons endroits pour nous assurer d'avoir le meilleur système d'éducation pour l'avenir, et les résultats suivront.

[Original]

Pharmacies

M^{me} Dubé : La confusion règne certainement dans le secteur de la santé en ce qui concerne les pharmaciens et pharmaciennes qui oeuvrent dans l'ensemble de nos collectivités. Le ministre de la Santé a fait une annonce en grande pompe pour dire que, maintenant, nous aurons un système informatique intégré pour les médicaments dans la province. Toutefois, nous apprenons que ce n'est pas nécessairement le cas.

Les pharmaciens et pharmaciennes devront encore une fois utiliser deux systèmes, ce qui créera encore de la confusion, et cela va à l'encontre de l'annonce faite par le ministre. Dans son annonce, le ministre a parlé d'un système intégré pour les médicaments ; est-ce bel et bien la réalité?

L'hon. M. Boudreau : Vu que la députée a déjà été ministre de la Santé, elle devrait savoir que le projet que nous avons achevé la semaine dernière est en cours d'élaboration depuis plusieurs années. Le travail a commencé durant le règne du gouvernement qui était au pouvoir avant celui qui nous a précédés. Durant les quatre années où l'opposition officielle actuelle était au pouvoir, le travail à ce même projet s'est continué. Maintenant, finalement, nous avons achevé le travail.

C'est un travail de base qui devait être fait pour connecter toutes les pharmacies au ministère de la Santé. Si nous voulons pouvoir éventuellement avoir un dossier électronique pour chaque personne au Nouveau-Brunswick, cela doit commencer par la création de cette connexion. Finalement, aujourd'hui, toutes les pharmacies de la province sont connectées ensemble à un même système, ce qui est très positif.



[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

M^{me} Dubé : C'est une étape positive, mais c'est contraire à l'annonce faite par le ministre. Dans celle-ci, le ministre semble vouloir faire accroire certaines choses aux gens.

Ce que demandent les pharmaciens et pharmaciennes depuis longtemps, c'est un système intégré. Nos pharmaciens et pharmaciennes, qui servent la population, devront prendre le double du temps normal pour faire ce travail, car ils auront maintenant accès au Système d'information sur les médicaments. Ce système permet de faire de la surveillance, pour les cas de médicaments qui posent plus de risques en ce qui a trait aux abus et ainsi de suite. En plus, les pharmaciens et pharmaciennes devront par la suite retourner voir dans leur système pour voir s'il y a des contre-indications et pour gérer les services requis par les médecins qui ont prescrit des médicaments.

Alors, encore une fois, ce qui était prévu, c'était d'avoir un système totalement intégré, et tous les pharmaciens et pharmaciennes en feraient partie. Il y aurait un seul système par l'entremise duquel ils auraient accès à l'ensemble de l'information pour pouvoir servir la population. Le ministre est-il en train de nous dire qu'il terminé son travail à cet égard? Ce n'est certainement pas ce que demandaient les pharmaciens et pharmaciennes.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

[Original]

L'hon. M. Boudreau : La députée n'a clairement pas lu le matériel qui a été publié et elle n'a pas vu ce qui a été écrit dans les journaux, parce que nous avons clairement dit qu'il s'agissait d'une première étape. Le travail n'est pas terminé ; il y a encore du travail à faire.

Nous avons effectivement formé un comité de travail avec la New Brunswick Pharmacists' Association et d'autres partenaires, parce qu'il reste du travail à faire. Toutefois, avant de pouvoir bonifier les différents programmes de surveillance et tout le reste qui pourraient exister, il fallait d'abord que les pharmacies soient connectées. Il fallait que toutes les pharmacies puissent être connectées à un réseau provincial pour pouvoir avoir accès à l'information. Voilà ce que nous avons annoncé ; nous n'avons pas dit que le travail était terminé. Le programme n'est pas entièrement achevé, mais c'est une première et importante étape, dont la réalisation a demandé plusieurs années.



[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M^{me} Dubé : Ce que vous avez annoncé, c'est plutôt un programme de surveillance des médicaments, ce qui est complètement différent d'un système intégré d'information électronique. Ce sont deux choses différentes. Dans votre communiqué de presse, vous ne parliez pas non plus d'une première étape. Vous avez nécessairement induit la population en erreur.

Je demande certainement au ministre de rectifier ses propos. Si, comme il le dit, il y a encore du travail à faire, le ministre peut-il, ce matin, nous éclairer à cet égard et nous dire quand les pharmaciens et pharmaciennes auront droit, finalement, à leur système intégré en vue de mieux servir la population? Le ministre peut-il au moins nous donner des précisions et peut-être nous indiquer une date?

[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, comme mon collègue le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance le disait plus tôt, les gens d'en face ne mettent l'accent que sur le négatif. Ils ne mettent l'accent que sur le négatif.

Il a fallu des années pour concrétiser le projet. Je peux vous dire que des membres du personnel du ministère de la Santé ont travaillé avec diligence pendant des années pour voir arriver le jour où toutes les pharmacies de la province seraient enfin dotées d'une connexion qui les relie au ministère de la Santé. Il s'agit d'une réalisation remarquable à laquelle le personnel a travaillé pendant des années, et il mérite des félicitations, car le travail visant à créer un système intégré a été ardu, car toutes ces différentes pharmacies avaient recours à différents fournisseurs et à différentes marques.

Il s'agit d'une première étape très positive. Il reste encore du travail à faire. Nous continuerons de travailler avec la Pharmacists' Association, comme nous le faisons déjà, et nous continuerons d'améliorer le système.

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

M. Stewart : Le monopole que le gouvernement actuel tente d'accorder à Enbridge pour une période de 50 ans ne sert clairement pas au mieux les intérêts de notre province. Le ministre et moi avons établi en comité que la situation ressemble beaucoup à celle de Clark Griswold et du club de la gelée du mois. C'est un cadeau qui continue de porter ses fruits — un cadeau qui avantagera Enbridge et ses avocats et probablement les Libéraux aussi — et qui désavantagera tous les gens du Nouveau-Brunswick pour un demi-siècle.



Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui se passera en 2018 et en 2019 lorsque le prix du gaz augmentera? L'entente fixe à 3 % l'augmentation des tarifs de distribution. Selon la tarification du marché, une augmentation du prix du gaz entraînerait une diminution des tarifs de distribution. Si le prix du gaz augmente, les consommateurs de gaz naturel risquent-ils, en raison du projet de loi, de subir de fortes augmentations en ce qui concerne les factures?

L'hon. M. Doucet : Le projet de loi a été annoncé il y a 35 jours. Je l'ai en quelque sorte rayé de mon petit bout de papier. Le fait est que l'entente a été annoncée le 4 novembre, et nous ne faisons que commencer à poser des questions au sujet d'éléments de fond liés au projet de loi.

D'ailleurs, en résumé, l'autre soir en comité, les gens d'en face étaient préoccupés par le communiqué de presse et le fait d'en modifier le titre pour parler d'une meilleure entente pour les consommateurs. Ils parlaient des avocats concernés, du conflit d'intérêts, des lois suivies, des avis juridiques et des notes d'information ministérielles — tous des sujets qui n'avaient rien à voir avec le projet de loi 6.

Le fait est que, dorénavant — et je l'ai expliqué au député d'en face —, la Commission de l'énergie et des services publics tranchera la question. Peut-être vais-je me répéter un peu plus lentement : La Commission de l'énergie et des services publics tranchera la question en fonction des besoins en matière de revenus...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Je vais moi aussi parler lentement. Un total de 35 jours se sont écoulés, et vous n'avez pas encore répondu à une seule question.

L'entente avantageuse pour Enbridge suscite beaucoup d'incertitude chez les 12 000 consommateurs de gaz du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement suit manifestement les conseils d'Enbridge et de ses avocats en cédant tout. Comme nous le savons, Enbridge envisage actuellement une augmentation de 30 % pour 2017. Voilà un fait qui semble être masqué par tous les autres aspects négatifs de l'entente à la Len Hoyt conclue entre Enbridge et le gouvernement Gallant. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'approbation éventuelle par la CESP de la hausse de 30 % actuellement demandée par Enbridge pour 2017 entraînerait un ajustement en 2018 et en 2019?

L'hon. M. Doucet : En résumé... Je vais peut-être parler lentement. Je devrais peut-être ralentir mon débit en comité. Les gens d'en face se sont trop attardés à bien des choses, bien d'autres choses qui ont trait à l'objet principal du projet de loi, pour parler du projet de loi 6... Ils parlaient d'autres choses. Vous vous imaginez. Je pense que nous avons passé 25 minutes l'autre soir à discuter de la question, car les gens d'en face étaient contrariés par le fait que l'entente n'était pas publiée sur le site Web... L'entente a été déposée à la Chambre.

(Exclamations.)



Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Portland-Simonds.

L'hon. M. Doucet : Il n'y a aucun endroit où déposer l'entente qui soit plus accessible au public. Malheureusement, l'entente n'était pas sur le site Web, mais nous avons discuté avec notre personnel pour essayer de répondre à la question: Eh bien, est-ce possible? Eh bien, pendant 20 ou 25 minutes, les gens d'en face étaient contrariés par le fait que l'entente n'était pas publiée sur le site Web.

Le député ne cesse de dire que le ciel nous tombe sur la tête. Je pense que c'est ce qui se passe ce matin de l'autre côté du parquet. Tout n'est que catastrophe. Par ailleurs... Je sais que les gens d'en face ne veulent pas en parler, mais l'élimination du risque financier que pose une poursuite...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Le risque financier — quelle plaisanterie.

Enbridge a prétendu qu'elle ferait un investissement de 300 millions de dollars et qu'elle attirerait 70 000 clients. L'histoire montre que son investissement a plutôt été de 500 millions de dollars et que l'entreprise n'a attiré que 12 000 clients. Nous savons que l'entente actuelle avec Enbridge devait prendre fin en 2019.

J'aimerais demander encore une fois au ministre — et j'espère qu'il aura l'obligeance de répondre aux questions pour la première fois en 35 jours : Avez-vous discuté d'une possible acquisition du système en 2019 par Énergie NB? L'idée a-t-elle fait l'objet de discussions à votre bureau ou au Cabinet du premier ministre?

L'hon. M. Doucet : Je peux vous dire quelque chose. Je peux vous assurer d'une chose. Pour les gens de ce côté-ci de la Chambre, une poursuite de 820 millions de dollars n'a rien de drôle. C'est une note de 1 100 \$ dont chaque homme, femme et enfant dans la province ferait les frais.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Nous avons été très clairs à cet égard. L'entente a été conclue sans dépenser l'argent des contribuables.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Riverview à l'ordre.



L'hon. M. Doucet : Bon, si nous voulons parler d'autres parties de l'entente, celle-ci permettra de stabiliser les tarifs pour tous les secteurs, y compris les secteurs commercial et industriel — c'est là une question que les gens d'en face n'ont jamais posée. L'entente, conjuguée à la surveillance exercée par la Commission de l'énergie et des services publics, offrira à la clientèle un degré d'assurance relativement à de fortes hausses. Pour 2018-2019, elle établit un plafond tarifaire de 3 % pour les clients résidentiels et de 0 % pour les clients commerciaux. L'entente assujettit toute hausse future des tarifs à l'approbation de la Commission de l'énergie et des services publics et prévoit une protection contre la hausse des tarifs au même titre que la protection contre les augmentations de tarifs dont bénéficient les clients d'Énergie NB.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Emplois

M. K. MacDonald : Vendredi, nous avons appris que 5 000 autres travailleurs du Nouveau-Brunswick ont été effacés des graphiques de Statistique Canada. Ou bien ils sont passés à autre chose, ou bien ils ne sont plus admissibles aux prestations. Dans notre province, nous comptons 40 000 personnes nécessitant un emploi, mais il n'y a pour elles aucun emploi. Nous avons une agence qui est censée se pencher sur ce qui constitue un problème de taille, mais cela s'avère être un échec.

Voilà qui m'amène à ma première question. Vendredi, sans fanfare ni séance de photos, sans tambour ni trompette, sans coup d'éclat, le gouvernement Gallant a discrètement rendu public le premier rapport d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un document tout en couleur, sur papier glacé, tout en rhétorique et en images et qui a l'air d'avoir coûté cher. La ministre peut-elle dire à la Chambre combien de personnes travaillent bel et bien — travaillent bel et bien — et sont à leur poste aujourd'hui grâce à l'argent consacré à ce document?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Je suis très heureuse de me lever à la Chambre pour parler du rapport annuel déposé par Opportunités Nouveau-Brunswick le 1^{er} décembre dernier.

L'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2016 a été une grande réussite pour Opportunités Nouveau-Brunswick, et nous avons dépassé nos objectifs en termes de création d'emplois et de développement économique. Notre objectif était de créer 1 500 emplois, mais, par l'entremise de programmes et grâce à l'aide des employés d'Opportunités Nouveau-Brunswick, nous en avons créé 2 965.

Je suis très fière de ces résultats, car c'est non seulement une création d'emplois mais c'est également 288 millions de dollars en recettes qui ont été générées pour la province et les gens du Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. K. MacDonald : Qui a dit que la ministre ne pouvait pas prendre la parole pour répondre à une question? Toutefois, je lui dirais qu'il y a une très grande différence entre, d'une part, la tenue d'événements médiatisés coûteux et tape-à-l'œil et, d'autre part, l'annonce d'éventuels emplois et les gens infatigables du Nouveau-Brunswick qui travaillent pour gagner un salaire. D'après ce que je peux comprendre, le document coûteux et reluisant qu'a publié Opportunités Nouveau-Brunswick n'est ni plus ni moins qu'une collection de photos prises durant ces événements médiatisés coûteux et tape-à-l'œil. Le nombre d'emplois avancé dans ce document, peu importe qu'il soit grand ou petit, ne signifie pas grand-chose si personne ne travaille à ces emplois pour apporter un chèque de paye à la maison. Les 40 000 personnes qui ont besoin d'un emploi trouveront peu réconfortantes les paroles vides de la ministre. Elles ont besoin de travailler, et elles ont besoin de travailler maintenant.

La ministre saurait-elle combien d'argent a été dépensé pour le document reluisant, luxueux et plein de paroles vides qu'a publié Opportunités Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Je suis encore une fois très heureuse de me lever et de parler de ce document, qui démontre le travail extraordinaire accompli par l'équipe d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

Si vous prenez la peine de lire ce document, vous verrez que l'une des priorités d'Opportunités Nouveau-Brunswick était la croissance des entreprises. Nous avons accordé de l'aide financière et de l'aide à 225 demandes qui ont été approuvées. En termes de développement des exportations, nous avons tenu 105 activités d'exportation, et 1 186 personnes y ont participé. En ce qui concerne l'attraction des investissements, il y a eu 65 missions à l'étranger et 7 missions d'accueil. Nous avons effectué énormément de travail et, en 2016, nous continuons sur cette même lancée avec des progrès significatifs.

[Traduction]

M. K. MacDonald : Une ovation à cet égard est tout simplement ridicule.

J'ai pris le temps de lire le document, et il y est question d'emplois futurs et non d'emplois actuels que des gens du Nouveau-Brunswick occupent aujourd'hui. Les ministres, anciens et nouveaux, se rappelleront mes efforts infructueux, malgré des dizaines et des dizaines de questions, pour obtenir de leur part ou de la personne qui dirige Opportunités Nouveau-Brunswick des renseignements sur les objectifs, le but ou les mesures.



À présent, le rapport, honteusement sorti un vendredi, contient une affirmation selon laquelle l'organisme avait un objectif de 1 500 emplois. Un objectif est sorti de nulle part, soit un objectif très loin de la promesse du premier ministre de créer 5 000 emplois au cours de la première année et 10 000 autres d'ici à ce que le gouvernement actuel se fasse mettre à la porte. La ministre dirait-elle à la Chambre quand et comment l'objectif de 1 500 a été fixé? La ministre ne semblait certainement pas être au courant lorsque je lui ai posé la question dans le passé.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Comme vous le savez, la création d'Opportunités Nouveau-Brunswick remonte à avril 2015. Il s'agit de la fusion d'Investir Nouveau-Brunswick et du ministère du Développement économique. L'équipe de transition s'était fixé comme objectif la création de 1 500 nouveaux emplois, et vous savez également qu'Opportunités Nouveau-Brunswick n'est pas le seul organisme à aider à créer des emplois au Nouveau-Brunswick.

Je peux vous dire que, dans le rapport annuel, on démontre une création de 2 965 emplois directement liée à Opportunités Nouveau-Brunswick et à ses employés ; donc, c'est presque deux fois le nombre qui avait été fixé comme objectif. Je pense que, jusqu'à présent, nous avons créé plus de 9 000 emplois, ce qui atteint très bien les objectifs que s'était fixés ce gouvernement, et nous continuons sur cette belle lancée, car les entreprises du Nouveau-Brunswick créent des emplois dans toute la province.

[Traduction]

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

